

219C1558  
FR0011799907-FS0799

9 septembre 2019

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**GENOMIC VISION**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 septembre 2019, la société anonyme de droit luxembourgeois Vesalius Biocapital Holdings (1B rue Thomas Edison, 1445 Strassen, Luxembourg), agissant pour le compte des fonds Vesalius Biocapital Holdings SA et Vesalius Biocapital II Holdings S.à r.l., a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, 31 juillet 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GENOMIC VISION et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 1 607 399 actions GENOMIC VISION représentant autant de droits de vote, soit 4,80% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
Vesalius Biocapital Holdings SA	825 950	2,47
Vesalius Biocapital II Holdings S.à r.l.	781 449	2,33
<b>Total Vesalius Biocapital Holdings</b>	<b>1 607 399</b>	<b>4,80</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société GENOMIC VISION.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 33 474 390 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.